



CONCERTATION PUBLIQUE – DÉVIATION DE LA RD 746 À SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Le Conseil Départemental de La Vendée, gestionnaire des routes départementales, porte le projet de la déviation de la route départementale n°746 contournant le bourg de Saint-Michel-en-l'Herm, dans un objectif d'amélioration de la desserte de la côte Vendéenne, de la sécurité routière en traversée de bourg ainsi que du cadre de vie des Michelais.

Au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Départemental de la Vendée organise une concertation publique sous forme d'une exposition en Mairie de Saint-Michel-en-l'Herm, du 2 novembre 2020 au 2 décembre 2020.

Pendant cette période, un dossier de concertation et un panneau d'exposition sont mis à disposition en Mairie de Saint Michel en l'Herm aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site Internet du Département. Un registre sera disponible en Mairie afin de recueillir les avis et suggestions. Il est également possible d'adresser un courrier au Département de la Vendée – Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes – 40 rue du Maréchal Foch - 85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9 ou un courriel à setn@vendee.fr

Deux permanences seront assurées par les services du Département afin de répondre aux éventuelles questions : le lundi 16 novembre 2020 de 9h00 à 12h30 et mercredi 25 novembre 2020 de 9h00 à 12h30.

Compte-tenu des contraintes sanitaires liées à la COVID-19, le port du masque est obligatoire en Mairie de Saint-Michel-l'Herm.